

Appel à un débat démocratique sur l'utilisation du Livret A et sur le mix énergétique

28 avril 2026

Emmanuel Macron a annoncé que le fonds d'épargne* de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) financerait à hauteur de 60% la construction de six nouveaux réacteurs nucléaires EPR2, dont l'objectif de coût de 72,8 milliards d'euros (euros 2020) mentionné par l'Elysée ne manquera pas de grimper au cours des prochaines années, comme ce fut le cas des premiers EPR.

Pour les organisations signataires de cet appel, cette décision est inacceptable car elle enfreint les règles de la démocratie, et risque d'avoir des conséquences négatives pour les ménages les plus modestes.

En effet, le président Macron a annoncé cette décision sans consultation préalable, de la même manière qu'il le fit pour acter la relance du nucléaire, à la sortie d'une réunion du conseil de politique nucléaire le 12 mars. Or cette utilisation de l'épargne réglementée des Français et des Françaises pour financer le nucléaire serait inévitablement réalisée au détriment du financement des logements sociaux et de leur isolation, domaines où les politiques publiques accusent déjà d'importants retards.

Alors que 2,9 millions de ménages sont en attente d'un logement social en 2026 – un nouveau record – il y a urgence à construire et rénover ces logements sociaux. Le livret A doit être prioritairement utilisé à cet effet, comme cela est stipulé par les textes qui régissent cette épargne**, en doublant à minima l'enveloppe annuelle de prêts sur fonds d'épargne destinée au logement social.

En second lieu, cette priorité donnée au financement du nucléaire par l'épargne réglementée a été décidée sans véritable débat sur le mix énergétique souhaitable pour la France, au moment où on constate un recul budgétaire pour le soutien aux énergies renouvelables indispensables pour atteindre les objectifs de décarbonation, comme le souligne un rapport récent *** . Le financement du

nucléaire par l'épargne réglementée représenterait environ 30% de la part du Livret A dédiée au financement des infrastructures essentielles, comme les logements sociaux, les hôpitaux et les universités.

Enfin, la mobilisation de l'épargne réglementée pour la première fois vers le nucléaire pourrait amener un grand nombre d'épargnants à se détourner de ces dispositifs, aboutissant à un risque réel de décollecte, alors que le Livret A, le LDDS et le LEP sortent déjà d'une année 2025 difficile.

Les organisations signataires de cet appel demandent l'organisation d'un véritable débat démocratique sur l'utilisation de l'épargne populaire, d'une part, et sur le choix du mix énergétique, d'autre part. L'électricité est un bien public, dont la production doit relever d'une logique de service public, s'inscrire dans le cadre d'une véritable planification démocratique, et échapper à la pression des lobbies.

** Le fonds d'épargne centralise une part importante de l'épargne réglementée, notamment le Livret A, le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) et le Livret d'Épargne Populaire (LEP)*

*** Code monétaire et financier, article L221-7 : « Les sommes centralisées en application de l'article L. 221-5 (sur l'épargne réglementée) ... sont employées en priorité au financement du logement social »*

**** Rapport Lévy-Tuot sur les énergies renouvelables électriques, 9 avril 2026l*

Premiers signataires : ATTAC France, Convergence Services Publics, Greenpeace France, ICAN France, INDECOSA-CGT, Réseau Sortir du nucléaire, Résistance sociale, Sortir Du Nucléaire Bugey, SUD PTT